

Commune de Thierville-sur-Meuse

35 Place Eugène Goubet
55840 Thierville-sur-Meuse

DÉLIBÉRATION N° 20260603_30
SÉANCE DU
mercredi 03 juin 2026

Le 03/06/2026 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Raphaël CHAZAL, Maire

Présent(s) :

Raphaël CHAZAL - Jocelyne BUARD CHAMPESME - Pierre BAGOT - Mathilde BAUGNON - Michel DIONOT - Claudine DUPUIS - Josiane LECLERCQ - Sandrine HAUTERIVE - Valérie BECK - Séverine LOUBIAT - Séverine LEMAUX - Florent RONG - GABRIEL Didier - Alexandre HANCZUK - Eve CLAUSSE - Sylvain BRESSAN - Thomas PARIZEL - Johanne BETLER - Jérémy BEL YAZID

Absent(s) :

Aurélien BONGARD

Ont donné pouvoir :

Sylvain DELCROIX à Raphaël CHAZAL - Nathalie TUULAKI à Jérémy BEL YAZID - Marjorie POTIER à Johanne BETLER

Le Maire certifie que le nombre des membres en exercice est de 23

Présent(s) : 19	Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 3	Votant(s) : 22

Secrétaire de séance : Séverine LOUBIAT

OBJET : Eglise : Indemnité de gardiennage 2026



Le Maire fait part à l'Assemblée que :

Par courrier en date du 23 mars 2026, Madame Brigitte SCHUMANN nous informe qu'elle assume la fonction de personne relais au sein de l'église Saint Brice de Thierville-sur-Meuse et formule une demande d'indemnité de gardiennage pour l'année 2026.

Vu les circulaires ministérielles n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 relatif au montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales,

Considérant que l'indemnité est revalorisée en fonction de l'augmentation du point d'indice des agents publics,

Considérant que le point d'indice pour l'année 2026 n'a pas été revalorisé, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales de 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte est maintenu.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour décider l'octroi d'une indemnité de gardiennage de l'église à Madame Brigitte SCHUMANN demeurant à Thierville-sur-Meuse et d'en fixer le montant à 503,42 € pour l'année 2026.

Le crédit à l'article 6282 – Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux) sera inscrit en suffisance au Budget Primitif 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et par 22 voix pour :

- octroie une indemnité de gardiennage de l'église à Madame Brigitte SCHUMANN demeurant à Thierville-sur-Meuse ;
- fixe le montant à 503,42 € pour l'année 2026. Le crédit à l'article 6282 – Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux) sera inscrit en suffisance au Budget Primitif 2026.

Délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Raphaël CHAZAL

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le lendemain de la séance et que la convocation du Conseil a été faite le 27/05/2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

